



Convention collective non respectée! salaire

Par **Grafist3D**, le **04/05/2009** à **18:23**

Bonjour,
Je suis salarié depuis plus de 4 ans dans un cabinet d'Architecture.
J'ai suivi une formation diplômante au cours de ces années et j'ai obtenu ce diplôme (DU IC).
Mon niveau correspondait à un coefficient 220 (avant), selon la convention collective des Architectes, maintenant avec ce nouveau diplôme, mon niveau correspond au coefficient 300!
Mais mon patron ne veut pas m'augmenter, car son comptable lui a dit qu'il ne faisait pas assez de bénéfice, pour pouvoir me payer ce salaire.
Que puis-je faire?
Quel recours?
Quelles obligations?
Merci d'avance, cordialement...